

INFORMATIONS IDENTIFICATION

NOM ADHÉRENT :

N° ADHÉRENT :

--	--	--	--	--	--

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	Réponses (1) Oui - (2) Non
Forme juridique	
Code Activité de la famille comptable	
Code Activité Libre	
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE	
Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	
Référence du logiciel comptable (numéros de version et de révision)	
PÉRIODE	
Date de début exercice N	
Date de fin exercice N	
Date d'arrêté provisoire	
MONNAIE	
Monnaie (EUR pour euros)	
TVA	
Situation au regard de la TVA : (1) Recettes exonérées en totalité de TVA (2) Recettes en franchise de TVA en totalité (3) Recettes soumises en totalité à TVA (4) Recettes soumises partiellement à TVA Si (4) : coefficient de déduction (en %)	1, 2, 3 ou 4
DÉCLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (1) OUI (2) NON	
ADHÉRENT SANS CONSEIL	
Identification de l'entreprise adhérente	
Je soussigné (e),	
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	

DÉCLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Tableau obligatoire

N° ADHÉRENT :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Je soussigné (e) : _____

Identification du professionnel de la comptabilité

Dénomination : _____ N° SIRET : _____

Adresse : _____

déclare que la comptabilité de

Identification de l'entreprise adhérente

Nom : _____

Profession : _____

Adhérent du centre de gestion agréé

Identification du centre de gestion agréé / organisme mixte de gestion

N° Agrément : | 1 | 0 | 1 | 7 | 6 | 0 |

Désignation : | CGA Nord-Ouest |

Adresse : | 57, avenue de Bretagne - 76100 Rouen |

Réponse

est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité, (A):

(A) Les réponses possibles sont : (1) pour tenue ou (2) pour surveiller

atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel (cocher la case ci-contre)

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le | | |

A

Nom du signataire :

(Le nom du signataire doit être le nom de l'expert comptable et non pas le nom du cabinet ou du collaborateur)

INFORMATION GÉNÉRALES

Tableau obligatoirement transmis



NOM ADHÉRENT :

N° ADHÉRENT :

--	--	--	--	--	--

Généralités	Réponse		
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet			
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet			
Renseignements divers	Réponse		
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? (1) Oui - (2) Non - (3) Non applicable			
Statut du conjoint dans l'entreprise : (Personnes morales à plusieurs associés non concernées) (1) Collaborateur - (2) Salarié - (3) Associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise (5) Sans Conjoint			
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération (Personnes morales à plusieurs associés non concernées)			
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)			
Le fonds inscrit à l'actif du bilan a-t-il été créé par l'adhérent ? (1) Oui - (2) Non			
Y-a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) Oui - (2) Non (Personnes morales à plusieurs associés non concernées)			
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? (1) Oui - (2) Non - (3) non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant - (4) non applicable			
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable : (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable			
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? (1) Oui et < au plafond - (2) Non - (3) Oui et plafonnement			
Si l'adhérent a cessé son activité (réponse attendue uniquement en cas de cessation) : - date de la cessation (*) - motif de la cessation (*) (1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) décès			
L'adhérent domicilié en France, a-t'il perçu des revenus professionnels NON SALARIÉS de source étrangère ? (**) (Personnes morales à plusieurs associés non concernées) : (1) Oui - (2) Non			
Y a-t'il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif du bilan ? (1) Oui - (2) Non Si (1) :			
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Désignation</td> <td style="width: 50%;">Montant de l'acquisition</td> </tr> </table>	Désignation	Montant de l'acquisition	
Désignation	Montant de l'acquisition		
Autres données chiffrées de l'exercice	Réponse		
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)			
Emprunts contractés			
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)			
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) : - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires			
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes :			

(*) En cas de **cessation d'activité**, ne pas omettre de renseigner la **date** et le **motif de la cessation** (incidence sur l'étude du traitement des plus-values dans le dossier). (Si une date saisie alors un motif doit être renseigné).

(**) Ne concerne que "les revenus de source étrangère provenant d'un Etat membre de l'Union Européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale".



RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERTS DE CHARGES

Tableau obligatoire

NOM ADHÉRENT :

N° ADHÉRENT :

--	--	--	--	--	--

		Néant		
TRANSFERT DE CHARGES, DÉDUCTIONS COMPTABLES, RÉINTÉGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DÉDUCTIONS FISCALES dont plus values exonérées				
Libellés	(racine de compte concerné)	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégration fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicule (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière	Cpte 63512			
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRÉLÈVEMENTS EN NATURE				
Marchandises	Cpte 607			
Matières premières	Cpte 601			
Fournitures consommables et charges externes				
RÉMUNÉRATIONS				
Salaires	Cpte 641			
dont indemnités journalières des salariés				
Charges Sociales sur salaires	Cpte 645			
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant	Cpte 646			
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant	Cpte 644			
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible	Cpte 637			
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme	Cpte 6611			
Intérêts sur crédits à court terme	Cpte 661 - 6611			
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de comptabilité et d'adhésion à un OGA				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers :				
(à préciser)				
(à préciser)				
TVA REVERSÉE SUR CHARGES MIXTES				
DÉDUCTIONS FISCALES				Montant déduit
Plus-values				
Article du CGI permettant l'exonération :				
- 151 septies				
- 151 septies A				
- 151 septies B				
- 238 quidecimes				
- Autres :				
(à préciser)				
(à préciser)				
Plus-value court terme différée				
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8 %				
Autres déductions fiscales :				
(à préciser)				
(à préciser)				

410 à 4164	+ Créances clients									
4191 - 4196 - 4197	- Avances clients									
	+ Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
CORRECTION FIN D'EXERCICE										
Compte de régularisation fin d'exercice (N)										
4181	- Clients Factures à établir									
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Produits constatés d'avance									
⇅	si TVA sur encaissements									
410 à 4164	- Créances clients									
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients									
	- Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
AUTRES CORRECTIONS (2)										
654 - 6714	- Créances irrécouvrables									
	+/- régularisation (N-1) en base (3)									
	Base HT taxable									
	Base HT déclarée									
	Ecart en base (à justifier)									
	TVA à régulariser									
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Exo	Taux %						
4457	TVA collectée									
4455	TVA à décaisser									
44567	Crédit de TVA									
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser									

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant

Date de la déclaration

Montant

TVA DÉDUCTIBLE
Renseignements généraux concernant la TVA

Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable

- (1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés
- (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...
- (3) Régularisations positives ou négatives des bases concernant l'exercice précédent

